

# LES PERSONNELS DANS L'ACTION DÈS LE 9 JANVIER 2014 !

Le SNES, le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU appellent à la grève à l'étranger le 9 janvier 2014. A l'AEFE comme à la MLF, les collègues se mobiliseront dès la nouvelle année !

**Cette grève sera pour tous celle de la solidarité aux personnels du Lycée franco mexicain dans la lutte : NON au déconventionnement de l'établissement !**

**A l'AEFE**, elle se tiendra le jour des discussions pour le nouveau plan d'orientation stratégique 2014-2017. Le SNES-FSU y déclinera ses propositions et revendications sur l'avenir de l'Etablissement public, son financement et son fonctionnement. **Le 9 janvier marquera, dans le réseau étranger, le début d'une série d'actions syndicales pour 2014 : l'administration doit avancer sur de nombreux dossiers bloqués, comme l'ISVL, l'avantage familial, les indemnités des COPSY, documentalistes et CPE à l'étranger. Pour les personnels, le SNES-FSU ne lâchera rien !**

A la **Mission laïque française**, les dégradations continuent. Là aussi, les personnels se mobiliseront pour leurs conditions de travail, pour défendre leurs droits statutaires et syndicaux : **trop, c'est trop !**

Sans oublier **Mayotte**, où l'incroyable lutte intersyndicale contre la fiscalisation de l'indemnité d'éloignement reprendra, elle aussi, dès la rentrée : **des réponses, les personnels veulent des réponses !**

Les personnels de la **mission de coopération éducative en Turquie (MICEL)** seront aussi de nouveau en grève à la rentrée si le MAE continue à faire la sourde oreille à leur légitime revendication de pérennisation des contrats.

En 2014, entrez dans l'action avec le SNES-FSU.

Rejoignez-nous et syndiquez- vous au SNES-FSU :

**Tous avec Mexico !**

**Tous en grève le 9 janvier dans  
les réseaux AEFE et MLF !**

En attendant 2014, où l'année syndicale commencera donc sur les chapeaux de roue, **nous vous souhaitons à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année 2013.**

Paris le 23 décembre 2013



Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
courriel : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## SOMMAIRE :

1. Mexico : non au déconventionnement du lycée franco-mexicain !
2. CHSCT de l'AEFE du 10 décembre 2013
3. CAPN de promotion d'échelons 29e base du 11 décembre 2013
4. Déplacement en Turquie
5. Stage Europe
6. Assemblée générale du SNES Espagne

## 1. Mexico : non au déconventionnement du lycée franco-mexicain !

Depuis plusieurs années, la situation au Lycée Franco-Mexicain à Mexico a nécessité des interventions répétées du SNES-FSU, sur les personnels et sur la gouvernance de l'établissement : non-respect de la Convention, opacité du budget, fonctionnement du comité de gestion et attaques envers les personnels, entre autres. La menace de déconventionnement était sans cesse brandie par le Président du conseil d'administration et relayée par l'actuel proviseur. L'AEFE avait jusque-là temporisé.

Dès le début de cette année scolaire, la pression au déconventionnement sur les personnels du lycée Franco-mexicain s'est faite de plus en plus forte. Le SNES Mexico, relayé par le secteur HDF est intervenu auprès de l'AEFE. Pourtant, l'AEFE a laissé faire l'établissement. Encouragé par cette impunité et les réponses favorables à toutes les exigences de son Président, y compris un acte arbitraire consistant à déplacer un collègue, le Conseil d'Administration, réuni le 11 novembre 2013 a voté le déconventionnement pour la rentrée scolaire 2014.

Le SNES Mexico, dès les premières menaces a bien évidemment réagi. La grande majorité des sections d'Amérique latine a manifesté sa solidarité à l'égard des collègues de Mexico. Elles ont aussi témoigné de leur inquiétude face à ce qui pourrait constituer un précédent dangereux pour le réseau au moment où la concertation Conway sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger met au même niveau tous les établissements (EGD, conventionnés et homologués) et préconise le développement des partenariats.

Le SNES hors de France a, dès les premières heures été en communication par l'intermédiaire de son responsable national avec la Directrice et le DRH de l'AEFE. Il s'agissait de soutenir les actions des collègues de Mexico, d'éviter le déconventionnement et de sécuriser la situation de l'ensemble des collègues de l'établissement. Le SNES est ensuite intervenu à de nombreuses reprises et tout dernièrement a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la situation de Mexico au Conseil d'administration du 29 novembre et au Comité technique du 3 décembre 2013. La réponse donnée officiellement par l'AEFE, qui reprend celle du porte-parole du MAE, est celle de sa volonté de maintenir le conventionnement.

Le SNES est opposé au déconventionnement du Lycée de Mexico.

Sur place, le déconventionnement est présenté par la direction de l'établissement aux parents comme ayant peu d'incidences : les personnels titulaires de l'EN seraient conservés grâce à l'homologation, les frais d'écolages ne devraient pas augmenter, les salaires seraient peu touchés. Pour les personnels, c'est faux. Les titulaires même si l'homologation par le MEN était maintenue, deviendraient des contrats locaux certes détachés, mais ne percevraient ni l'ISVL, ni l'avantage familial. Perte sèche ! Tous les personnels désormais en contrat local seraient constamment sous la menace et la pression locale. Quant au fonctionnement de l'établissement si le déconventionnement était acté, on ne peut que s'en inquiéter. La Convention impose des règles et le respect des droits. A ce jour, nous considérons que ces principes étaient déjà souvent mis à mal par la gestion locale. Qu'en sera-t-il demain si ce cadre disparaît ?

*Nous poursuivrons nos interventions pour que le conventionnement soit maintenu, et avec des garanties du respect des droits de l'ensemble des personnels.*

Le SNES HDF apporte tout son soutien, comme il l'a déjà fait dans un courrier commun avec le SNUipp-FSU du 14 novembre, aux personnels de l'établissement, notamment dans leur mouvement de grève initié localement à partir du 10 décembre.

## 2. CHSCT de l'AEFE du 10 décembre 2013

Ce 10 décembre avait lieu le deuxième et dernier CHSCT de l'année 2013. La réglementation en prévoit trois. Afin de garantir qu'elle soit respectée à l'avenir, l'AEFE sollicitée par la SNES et le SNUIPP-FSU a enfin accepté de donner un calendrier prévisionnel pour l'année 2014. Les dates suivantes ont été proposées : **le 11 mars** avec à l'ordre du jour le document unique Paris et les résultats de l'enquête stress, **le 13 mai** et le **21 octobre**. Nous veillerons à ce qu'elles soient respectées.

### **Plan de prévention des risques psycho-sociaux (PPRPS):**

Très largement inspiré de celui du MAEE et qui a fait l'objet de nombreux groupes de travail, il sera adopté durant la réunion. Il comporte un récapitulatif des actions qui visent à atteindre certains objectifs ainsi que deux fiches dites de bonnes pratiques : "La responsabilité de l'employeur/du chef de service et la prévention du harcèlement moral". A noter que l'Agence n'avait pas mis à jour la fiche sur "les points d'entrée", c'est à dire les personnes institutionnelles ( DRH, Médecin de prévention, Inspecteur Santé et sécurité) et syndicales à qui s'adresser en cas de harcèlement ! Mais engagement a été pris que nous en ayons communication dans les meilleurs délais.

Par ailleurs en application de ce plan, le CHSCT a donné le feu vert à la réalisation d'une enquête stress. Son objectif est d'évaluer les troubles qui pourraient exister chez les personnels de la centrale pour ensuite proposer de nouvelles actions de prévention.

### **Extension du plan.**

Suite à l'intervention du SNES, l'Agence a accepté de diffuser largement le plan dans le réseau afin que les Conseils d'établissement et CHSCT des établissements puissent s'en inspirer. Car même si l'Agence continue à circonscrire le périmètre de ce CHSCT aux seuls personnels de la centrale, le SNES y inclut les agents du réseau. La Directrice qui emploie les détachés est d'évidence responsable. Ce n'est pas le SNES qui le dit mais l'Agence elle même dans ses fiches de bonne pratique. D'ailleurs, le SNES n'hésite pas CHSCT après CHSCT à poser des questions sur les conditions de travail des détachés ainsi que sur leur souffrance au travail surtout que l'extension du périmètre aux personnels de l'Agence a été actée en CT. Enfin les commissions hygiène et sécurité des établissements ne sauraient se substituer au CHSCT central. Même si la circulaire instance du 6 juillet 2012 parle de la possibilité de tenir cette commission , dans bien des endroits, elles ne sont pas réunies et quand elles le sont, les militants du SNES doivent lutter, avec succès d'ailleurs pour imposer que les questions de conditions de travail soient traitées.

Au sujet du harcèlement, le médecin de prévention a incité les collègues concernés à entrer en contact avec les professionnels, les points d'entrée. C'est l'idée qu'il ne faut jamais rester seul-e dans ce genre de situation.

### **Document unique (DU) du site nantais.**

Ce document identifie puis liste les risques ainsi que les mesures prises pour les faire diminuer. Le SNES demande que le plan de prévention des risques psychosociaux soit intégré au document unique. Il sera annexé.

Le SNES pose la question de la différenciation du risque incendie entre le 4 ème et le 5ème étage. L'assistant de prévention nous répond qu'il est équivalent entre les deux niveaux. Nous revenons également sur le problème de l'ascenseur pour l'accès handicapés. Le médecin de prévention nous explique alors qu'on peut utiliser un traîneau qui permet de prendre l'escalier en toute sécurité.

Le DU est de nouveau validé lors de ce CHSCT.

### **Document unique du site parisien.**

Il se basera sur celui du quai d'Orsay et ne sera rédigé qu'une fois la visite du site réalisé par une délégation du CHSCT.

Au fur et à mesure de la mise en place d'actions, le PPRPS et le DU seront périodiquement réévalués.

### **Questions complémentaires du SNES :**

#### *1) Conditions de passation et de correction du bac d'une manière générale :*

- *Temps de décharge de cours suffisant pour surveiller et corriger les épreuves.*
- *Épreuves de langues vivantes en cours d'année : que compte faire l'Agence pour permettre que les collègues disposent du temps indispensable à la conception en équipe des sujets de compréhension orale ainsi qu'à la définition des critères d'évaluation ? Même question pour les épreuves d'expression orale.*

Il a fallu d'abord rappeler à l'Agence que nous étions bien lors de cette instance dans le cadre des conditions de travail. Cela dit, le Service Pédagogique étant absent, on nous a promis une réponse écrite. Nous l'attendons avec le plus vif intérêt.

#### *2) Souffrance au travail :*

- *Mexico : les pressions au déconventionnement ne resteront pas sans effets sur les personnels du LFM ? Quelles mesures de prévention compte prendre l'Agence vis à vis des personnels résidents en particulier ?*
- *Londres : lycée CDG : l'existence d'un site d'évaluation des personnels sur internet servant souvent de défouloir peut avoir des conséquences sur la santé de certains d'entre eux. L'agence ne se doit-elle pas d'intervenir pour neutraliser les effets de ce type de site dont on sait qu'ils sont interdits en France ?*

Sur Mexico, nous avons eu droit à un exercice de diffusion d'éléments de langage : l'AEFE "souhaite préserver le cadre conventionnel", "nous comptons bien inverser cette pression et la souffrance des personnels" "nous restons confiant sur un rétablissement assez rapide de la sérénité". Alors que la Directrice avait quitté la réunion, tout cela était parfaitement bien cadré pour ne divulguer aucune information sur les éventuels réponses au mouvement de grève actuellement en cours. Aucun élément concret qui serait à même de soulager des collègues en proie à l'inquiétude pour leur avenir depuis maintenant plusieurs mois et pour cause. C'est le chef d'établissement, représentant l'AEFE qui n'a cessé d'utiliser le déconventionnement comme moyen de pression contre le droit syndical. Il est regrettable de constater que l'agence n'a pas beaucoup défendu ses personnels sur ce point, le SNES l'a rappelé et a dénoncé les nouvelles atteintes au droit de grève.

Sur Londres, le SNES estime que même en l'absence de cadre juridique précis dans le pays, une intervention de la direction de l'établissement voire de la direction de l'AEFE est nécessaire. On peut parler de cyber-harcèlement, dans la mesure où il s'agit d'une mise en cause de « l'intégrité professionnelle » des agents. L'Agence s'est contentée de nous dire que les personnels pouvaient désormais demander la protection fonctionnelle ! Mais cette belle affirmation ne résiste pas aux faits. Nous savons aujourd'hui que la DRH de l'Agence a refusé le bénéfice de cette protection à la collègue concernée !

### 3. CAPN de promotion d'échelons - 29ème base du 11 décembre 2013

La CAPN relative à l'avancement d'échelon des certifiés de la 29ème base s'est déroulée le 11 décembre 2013. Vous pouvez lire le compte rendu complet et consulter le tableau des barres sur le site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article257>

### 4. Déplacement en Turquie

#### **MICEL**

La grève à répétition toujours en cours à la MICEL ( mission de coopération éducative et linguistique) a été au premier plan des préoccupations du SNES lors de cette tournée. Les collègues détachés à la MICEL sont depuis 2009 en contrat à durée déterminé ( 2+2+1). Ils le contestent depuis la mise en place de ce nouveau contrat et demandent un retour à l'ancien système soit tacite reconduction sans limitation de durée.

Dès son arrivée le membre du secteur HDF a assisté à l'Assemblée générale et a constaté la détermination et la colère des collègues de la MICEL qui ont l'impression d'être menés en bateau depuis trop longtemps.

Lors de ses diverses interventions sur place ( Direction Turque du lycée Galatasaray d'Istanbul le 13 novembre, Ambassadeur et ses services le 14) puis à Paris le 12 décembre ( Direction Générale de la Mondialisation-DGM), le SNES a insisté sur la notion de continuité pédagogique et de spécificité ( maîtriser le système turque d'éducation, la langue turque ) de la coopération qui justifient la demande de pérennisation des contrats. La Directrice turque si elle est opposée à la grève, reconnaît néanmoins le bien fondé des arguments des collègues. Interrogé sur les réponses que l'administration du MAE entendait donner aux revendications des collègues, l'Ambassadeur nous avait parlé d'une piste AEFÉ, l'idée étant de changer la source des contrats qui passerait de l'établissement à autonomie financière qu'est la MICEL à l'établissement public administratif qu'est l'AEFE. De plus il avait promis aux collègues en lutte une rencontre avec l'administration du MAE (Ministère des affaires étrangères) à Istanbul pour infirmer ou confirmer cette piste. La réunion en question n'a jamais eu lieu !

A la DGM, le discours a été sans appel. La piste AEFÉ est abandonnée en raison des nombreux problèmes que connaissent les établissements d'Istanbul et d'Ankara. La responsable de la MICEL au MAEE considère que le projet doit être sauvegardé en priorité et il le sera, nous dit-elle grâce à son opiniâtreté. Le budget de 3 millions d'euros par an est maintenu et dans un contexte budgétaire contraint, on devrait presque la remercier. Mais si les personnels veulent rester, c'est une autre affaire et ce n'est pas à mettre au même niveau que la pérennité du projet. Il est regrettable que le MAEE ne comprenne toujours pas que ces collègues de la coopération ne peuvent pas être formatés au modèle de séjour court qui prévaut, mais pour les expatriés, dans ce Ministère.

Les 5 collègues qui arrivent au bout de leur contrat ont été reçus individuellement mais aucune solution n'a été trouvée pour les deux qui souhaitent rester. Le MAEE envisage pour 2015 à l'attention des collègues qui souhaitent prolonger, l'instauration de contrats de droit privé par

la fondation Galatasaray. Cela ne correspond pas aux vœux des collègues. Même si le MAEE nous garantit qu'il n'y aura pas de « moins disant » autrement dit pas de perte de salaire, nous savons que les droits sociaux et fiscaux ne seront pas les mêmes. De plus Bercy et les affaires sociales refusent la moindre concession. On nous parle de subvention mais quelle garantie pour nos collègues ?

Face à cette attitude, les collègues ne désarment pas et ont déposé un **préavis de grève pour le 6 janvier prochain**. Le SNES sera de nouveau à leurs côtés.

### **Impôts :**

Lors des heures d'information syndicales tenues aux lycées Pierre Loti à Istanbul et Charles de Gaulle à Ankara, lors des entretiens avec l'ambassadeur et les proviseurs des deux lycées, cette question est revenue.

Le statut des deux lycées mérite sans doute clarification mais indépendamment de cette question qui regarde les autorités françaises et turques, les recrutés locaux doivent continuer à payer leurs impôts en France car l'impôt turque conduirait à une véritable amputation de leurs revenus. S'agissant des titulaires à qui on a imposé le taux moyen, le centre des impôts de Noisy le Grand a commis une erreur et un avis rectificatif leur sera adressé. Aucune démarche de leur part n'est aujourd'hui requise. Les alertes du SNES-FSU sur cette question ont été déterminantes pour ce dossier, en voie de régularisation.

### **Matériel pédagogique bloqué en douane :**

Des collègues du lycée d'Ankara se plaignent d'avoir 2 cartons contenant notamment des produits chimiques qui sont bloqués depuis 3 ans. L'Ambassadeur répond qu'ils ne seront pas récupérés et que dorénavant, il faut faire passer les commandes par l'ambassade pour ne plus connaître ce genre de désagrément.

### **Achat d'un véhicule et difficultés d'installation :**

La position excentrée du lycée d'Ankara fait que l'achat d'une automobile est indispensable. En raison de difficultés propres au pays, les personnels nouveaux arrivants choisissent d'importer leur véhicule. Acheter local signifierait obtenir une domiciliation bancaire ce qui est long et difficile tout comme l'obtention d'un crédit ou d'une carte de crédit. Jusqu'à cette année les collègues bénéficiaient d'une garantie d'ambassade mais elle est désormais refusée. Ils doivent s'acquitter d'une caution équivalente au prix du véhicule ! Suite à l'intervention du SNES, l'Ambassadeur ne reviendra pas sur le refus de la garantie ambassade mais accepte de se pencher sur les difficultés d'installation. A suivre.

### **CFE à Pierre Loti :**

Le SNES demande que la mesure de prise en charge de la retraite complémentaire pour les recrutés locaux français soit étendue aux recrutés locaux turques et rappelle que le droit local est par principe et conformément aux circulaires de 2001 un droit à minima.

## 5. Stage Europe

Le stage Europe s'est déroulé les 14 et 15 novembre 2013 au Lycée Français de Madrid. Deux membres du secteur hors de France s'étaient déplacés pour ce stage, où une dizaine de sections étaient représentées : Allemagne (Munich), Autriche, Espagne (Madrid, Barcelone, Alicante, Valence), Grèce, Italie, Portugal, République tchèque, Roumanie et Royaume Uni.

Ce stage a été l'occasion d'un échange avec les sections sur la vie syndicale et la situation dans les différents pays, en particulier sur l'ISVL et la fiscalité. Au Portugal où la combativité du SNES sur le terrain a été déterminante, le problème de l'imposition des personnels de l'AEFE a finalement trouvé une issue favorable, en attendant une régularisation de la situation par un nouvel accord fiscal entre les deux pays. La question de la protection sociale pour les faux résidents (Athènes), ainsi que la situation des recrutés locaux (refonte de la grille salariale à Londres) ont aussi été évoquées. Les sections constatent la diminution des postes de résidents et l'absence d'une politique de régularisation des TNR, qui touche principalement les pays que l'AEFE considère comme les mieux dotés (Autriche, Allemagne, Italie, Espagne). **De ce point de vue, l'avenir du réseau Espagne semble particulièrement menacé.** Les collègues s'inquiètent du désengagement de l'État, qui se traduit par l'augmentation des taux de remontée des établissements et la fuite en avant des frais d'écolage, mais aussi des dérives marchandes de certains établissements comme à Bucarest. Enfin, la politique pédagogique de l'AEFE suscite des interrogations, avec la priorité donnée aux projets vitrines (APP monde au détriment des APP établissements, mise en application de la politique des langues).

Le point a été fait sur la situation en France, où la rigueur budgétaire demande une grande pugnacité pour améliorer les conditions de travail ou procéder aux revalorisations attendues. L'entrée dans le métier se fait dans des conditions toujours difficiles et qui ne sont pas propres à relancer l'attractivité, et la refondation de l'école n'est pas à la hauteur des attentes des enseignants. Ceux-ci attendent une véritable rupture avec les politiques précédentes et le SNES regrette le statu quo sur les orientations et les dispositifs les plus contestés : renforcement du poids des instances territoriales, établissements ECLAIR, école du socle au collège et réforme du lycée. **Il s'agit aussi de rester vigilant sur les discussions autour du rapport Pêcheur sur la fonction publique, ainsi que sur les projets de réforme du décret de 50 et leurs conséquences sur les obligations de service des enseignants.**

A l'AEFE, la situation n'est pas meilleure, avec une augmentation de 80 postes de recrutés locaux en EGD et 20 postes de résidents hors plafond d'emploi, alors que le réseau connaît une augmentation de 3000 à 4000 élèves. **Aucune traduction n'est donnée pour les établissements du réseau à la priorité présidentielle accordée pour l'éducation.** La ligne budgétaire consacrée au fonctionnement de l'AEFE est en baisse de 8 millions d'euros, et la politique qui consiste à ne plus privilégier le financement de l'établissement public se poursuit. Les préconisations de la Ministre Conway sur l'enseignement français à l'étranger sont bien dans l'air du temps lorsqu'elles encouragent l'attribution des labels et le développement des partenariats avec des établissements homologués, et qu'elles incitent à la limitation du nombre des postes de résidents là où ils répondent le moins à des stratégies de conquête

des marchés éducatifs les plus rentables. On est loin, on le voit, de la mission de service public que le SNES-FSU revendique pour l'enseignement français à l'étranger. Les avancées permises par les combats menés par le SNES méritent cependant d'être soulignées, avec la fin de la ponction sur le congé maladie, et le report des frais de première inscription.

Les principes de la refonte de l'ISVL ont été présentés. Les mobilisations des collègues et l'action du SNES ont poussé l'Agence à engager ce plan de refonte. Pour autant, le SNES a dès le début dénoncé le principe de l'enveloppe constante, qui fausse toute vraie réflexion sur la revalorisation de l'ISVL. L'alignement sur l'IRE (MAEE) des expatriés est un point positif, mais les ISVL seront tributaires des variations négatives que subira l'IRE, et la baisse des IR, comme ce sera le cas pour janvier, induira une baisse de l'enveloppe des ISVL. D'autres problèmes se posent, concernant les critères utilisés pour la refonte. Pour le SNES, il ne doit pas y avoir de baisse, mais des hausses réellement à la hauteur des conditions de vie, ce qui implique d'en finir avec le dogme de l'enveloppe constante.

En ce qui concerne les questions indemnitaires et l'avantage familial, celui-ci, pour le SNES, n'a pas à être limité à un ajustement, comme le fait l'Agence, au niveau des frais de scolarité. Il constitue une véritable prestation familiale, et nous demandons que le forfait soit étendu aux pays de la Communauté européenne et augmenté ailleurs. Il n'est pas question par ailleurs que les collègues se fassent voler sur le versement de l'avantage familial qui a été servi en octobre alors qu'ils avaient à payer dès septembre des frais d'écolages déjà réévalués. L'exemption des droits de première inscription, cependant, est une victoire qui est à mettre à l'actif du SNES.

La question de la fiscalité a aussi été évoquée à l'occasion de ce stage. Dans les pays de la communauté européenne, l'administration fiscale française prétend qu'elle ne reconnaît pas le statut d'agents de l'État aux personnels de l'AFE et refuse d'opérer les déductions applicables aux résidents fiscaux en France. **Le SNES a interpellé l'AEFE sur ce sujet afin d'intervenir auprès du centre des non-résidents.**

Enfin, des synthèses ont été présentées sur les retraites, le fonctionnement des instances, la CCPL. La préparation des élections professionnelles en 2014, qui verront le renouvellement des commissions doit déjà être anticipée. Le SNES se bat actuellement pour que, comme le prévoit le décret du 17 février 2011, les personnels de l'AEFE voient reconnaître leur droit à voter et à être représentés au CT du MAE. Nous avons pu aussi échanger sur la politique pédagogique de l'AEFE. Les collègues qui étaient présents ont manifesté leur opposition aux dispositifs comme le conseil école-collège, qui, rappelons le, n'est pas à l'ordre du jour à l'AEFE laquelle possède déjà ses propres instances, mais pour lequel certains établissements font pression. Font aussi l'objet de vives oppositions les projets « pilotes » qui privilégient les opérations de marketing au détriment des ressources qui permettraient d'améliorer les conditions d'enseignement.

Ce stage, tout comme les précédents, a été riche en échanges stimulants, et propres encore une fois à renforcer l'action du SNES dans les pays de la zone Europe. Le SNES hdf tient à remercier la section Espagne pour l'organisation de ce stage et la qualité de son accueil.

## 6. Assemblée générale du SNES Espagne

L'assemblée générale du SNES Espagne a rassemblé des responsables de sections, commissaires paritaires, trésoriers, sous l'égide du bureau SNES Espagne.

Un traditionnel tour de table sur l'activité et la vie des sections a permis de constater, une fois de plus, l'importance du travail local dans les établissements et au niveau du réseau Espagne. Il est vrai que ce réseau regroupe tous les types d'établissement (AEFE gestion directe et conventionnés, homologués, privés ; et mission laïque française ( conventionnés avec l'Agence comme Alicante ou Villanueva-Madrid) ou en gestion pleine comme Murcie, Saragosse, Las Palmas ou Valladolid) Force est de constater que cette différence de statut des établissements entraîne aussi des situations très disparates pour les personnels. **Cet état de fait confirme encore aujourd'hui, toute l'importance de l'action syndicale de terrain du SNES-FSU, pour les personnels.**

Les problématiques liées à **la triple inspection de rentrée** (Affaires étrangères, Finances et Éducation nationale-voir hdf info 1) ont été rappelés. Soulignons que les questions évoquées alors par les représentants du SNES sont toujours d'actualité : « dégradation des conditions de travail : classes de plus en plus chargées, locaux inadaptés, problèmes d'organisation dus aux dispositifs des réformes (accompagnement personnalisé, groupes de compétences en langues vivantes, nouvelles épreuves du baccalauréat toujours en LV) et, comme à Madrid, à la délocalisation d'enseignements sur un autre site avec des services partagés imposés pour les collègues. Tout ceci avec une baisse d'ISVL à venir qui atteindra 10% à l'issue du projet de refonte. »

Sur **l'avantage familial** une action est lancée, avec le SNUipp-FSU. Elle met en pratique la position du SNES-HDF telle que rappelée au dernier CT de l'AEFE : les personnels refuseront de payer les frais d'écolage sur une base qui dépasse ce qu'ils ont touché en avantage familial (problème dû au décalage de date de publication de l'AEFE que cette dernière se refuse à régulariser, malgré les demandes répétées du SNES).

Les bilans faits par section syndicale ont montré tout le sens du **travail des élu-es SNES-FSU dans les établissements**, notamment quand il s'agit aussi d'intervenir sur les taux de participation, le respect des textes de cadrage (conseil d'établissement) ou l'offre pédagogique que l'administration veut réduire. Il s'agit aussi de contrer les tentatives orchestrées par l'administration pour imposer des tâches qui n'incombent absolument pas aux personnels, mais contribuent à alimenter la « vitrine », au détriment de ces derniers et de leurs conditions de travail. La aussi, la vigilance et l'action du SNES-FSU s'imposent !

Patrick SOLDAT  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France et des COM  
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,  
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA  
Membres du Secteur Hors de France.  
PS/AD/RF/HN/LP/EP